

UFC Que Choisir Nord & Ouest Seine & Marne

Litige résolu

Facturation abusive sur débouchage de canalisation

En septembre 2025, victime d'un débordement des eaux usées, M. R. recherche dans l'urgence un plombier sur Courtry et contacte un artisan via une page « M.L Artisan plombier Courtry". Le plombier, basé en fait à Créteil, propose un devis de 2 100 € pour déboucher la canalisation bouchée de M. R, qui signe dans l'urgence de la situation. Il conseille ensuite une seconde intervention pour les canalisations des voisins et rédige un second devis de 1 940 € à signer pour « profiter de l'occasion ».

Après réflexion et soupçon de facturation abusive (total facturé 4 040) €, il contacte l'association locale. Celle-ci produit une estimation raisonnable à partir d'Internet qui donne 600 € (400 € pour le premier + 200 € pour le second). Elle est soumise à l'artisan qui refuse le remboursement de la différence.

M. R saisit le conciliateur, pour une conciliation qui conduit à un constat de carence (absence de l'artisan), puis saisit le Tribunal Judiciaire qui condamne l'artisan à verser 2 000 € d'indemnisation.